

SEANCE DU 24 FEVRIER 2015

Nombre de conseillers :

En exercice : 14

Présents : 12

A délibéré : 14

L'an deux mil quinze, le vingt quatre février à vingt heures , le conseil municipal de la commune de Vieilley, s'est réuni au lieu habituel de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de Madame Christiane ZOBENBULLER, Maire,

Convocation du :

18 février 2015

Etaient présents : **Mmes LEROY. ZOBENBULLER.**
Mrs BAY NOUAILHAT. ERARD. FOLIN. GODILLOT. MARCHE.
MULIN. RACLOT. SIMAO. VERCHERE.VIENT.

Secrétaire de séance :

Guy VERCHERE

Absents excusés :

M. Claude BOGNON donne pouvoir à M. Guy VERCHERE

M. Jimmy KASAD donne pouvoir à M. Cyril VIENT

Reçue en préfecture et

Certifiée exécutoire

le 26 février 2015

01- COMPTE DE GESTION BUDGET FORET 2014 :

Madame le Maire présente au conseil municipal le compte de gestion 2014 du budget **FORET** établi par Monsieur le Trésorier.

Celui-ci est approuvé à l'unanimité des membres présents.

02- COMPTE DE GESTION BUDGET ASSAINISSEMENT 2014 :

Madame le Maire présente au conseil municipal le compte de gestion 2014 du budget **ASSAINISSEMENT** établi par Monsieur le Trésorier.

Celui-ci est approuvé à l'unanimité des membres présents.

03- COMPTE DE GESTION BUDGET EAU 2014 :

Madame le Maire présente au conseil municipal le compte de gestion 2014 du budget **EAU** établi par Monsieur le Trésorier.

Celui-ci est approuvé à l'unanimité des membres présents.

04- COMPTE DE GESTION BUDGET PRINCIPAL 2014 :

Madame le Maire présente au conseil municipal le compte de gestion 2014 du budget **PRINCIPAL** établi par Monsieur le Trésorier.

Celui-ci est approuvé à l'unanimité des membres présents.

05-OBJET : COMPTE ADMINISTRATIF 2014 DU BUDGET FORET :

Après avoir présenté le compte de Gestion 2014 et la balance générale des comptes, Monsieur Jean-Pierre GODILLOT, présente le compte administratif du **BUDGET FORET**, dont les résultats conformes au compte de gestion s'établissent comme suit :

RESULTAT D'EXECUTION DU BUDGET

	Dépenses nettes	Recettes nettes
Fonctionnement	2 616.88	19 408.00
Investissement	5 758.00	0

REPORTS DE		
l'EXERCICE 2013		
Fonctionnement		20 132.41
Investissement	0	

TOTAL (réalisation + reports)		
	8 374.88	39 540.41

RESTES A REALISER		
Fonctionnement	0.00	0.00
investissement	0.00	0.00

Fonctionnement	2 616.88	39 540.41	36 923.53
Investissement	5 758.00	0.00	5 758.00
TOTAL CUMULE	8 374.88	39 540.41	31 165.53

En l'absence du maire et après délibération le compte administratif 2014 est adopté à l'unanimité des membres présents. Le conseil municipal affecte comme suit le résultat 2014 :

-001 déficit d'investissement reporté : 5 758.00
-002 excédent de fonctionnement reporté : 31 165.53
-1068 excédent de fonctionnement : 5 758.00

06-OBJET : COMPTE ADMINISTRATIF 2014 DU BUDGET ASSAINISSEMENT :

Après avoir présenté le compte de Gestion 2014 et la balance générale des comptes, Monsieur Jean-Pierre GODILLOT, présente le compte administratif du **BUDGET ASSAINISSEMENT**, dont les résultats conformes au compte de gestion s'établissent comme suit :

EXECUTION DU BUDGET

	Dépenses nettes	Recettes nettes	RESULTAT
Exploitation	49 153.28	58 683.15	9 529.87
Investissement	23 920.98	30 192.25	6 271.27

REPORTS DE l'EXERCICE 2012		
Exploitation		47 773.15
Investissement		14 049.27

TOTAL (réalisation + reports)			SOLDE D'EXECUTION
	73 074.26	150 697.82	77 623.56

RESTES A REALISER		
Exploitation	0.00	0.00
investissement	0.00	0.00

Exploitation	49 153.28	106 456.30	57 303.02
Investissement	23 920.98	44 241.52	20 320.54
TOTAL CUMULE	73 074.26	150 697.82	77 623.56

En l'absence du maire et après délibération le compte administratif 2014 est adopté à l'unanimité.

Le conseil municipal affecte comme suit le résultat 2014 :

- 001 excédent d'investissement reporté : 20 320.54
- 002 excédent de fonctionnement reporté : 57 303.02

07-OBJET : COMPTE ADMINISTRATIF 2014 DU BUDGET EAU :

Après avoir présenté le compte de Gestion 2014 et la balance générale des comptes, Monsieur Jean-Pierre GODILLOT, présente le compte administratif du **BUDGET EAU**, dont les résultats conformes au compte de gestion s'établissent comme suit :

EXECUTION DU BUDGET

	Dépenses nettes	Recettes nettes	RESULTAT
Exploitation	75 402.71	78 053.90	2 651.19
Investissement	13 867.36	43 550.49	29 683.13

REPORTS DE l'EXERCICE 2012		
Exploitation		137 052.14
Investissement	15 912.49	

TOTAL (réalisation + reports)			SOLDE D'EXECUTION
	105 182.56	258 656.53	153 473.97

RESTES A REALISER		
Exploitation	0.00	0.00
investissement	0.00	0.00

Exploitation	75 402.71	78 053.90	139 703.33
Investissement	13 867.36	43 550.49	13 770.64
TOTAL CUMULE	105 182.56	258 656.53	153 473.97

En l'absence du maire et après délibération le compte administratif 2014 est adopté à l'unanimité.

Le conseil municipal affecte comme suit le résultat 2014 :

- 001 excédent d'investissement reporté : 13 770.64
- 1068 excédent de fonctionnement capitalisé : /
- 002 excédent de fonctionnement reporté : 139 703.33

08-OBJET : COMPTE ADMINISTRATIF 2014 DU BUDGET GENERAL :

Après avoir présenté le compte de Gestion 2014 et la balance générale des comptes, Monsieur Jean-Pierre GODILLOT, présente le compte administratif du **BUDGET GENERAL** dont les résultats conformes au compte de gestion s'établissent comme suit :

EXECUTION DU BUDGET

		DEPENSES	RECETTES
REALISATION DE L'EXERCICE (mandats et titres)	Section de Fonctionnement	248 287.82	289 023.25
	Section d'Investissement	23 532.47	98 981.14

+ +

REPORTS DE L'EXERCICE 2013	Report en section de Fonctionnement (002)		129 903.87
	Report en section D'Investissement (001)	72 104.09	

= =

TOTAL (réalisation + reports)	343 924.38	517 908.26
-------------------------------------	------------	------------

RESTES A REALISER A REPORTER EN 2015	Section de Fonctionnement	0.00	0.00
	Section d'investissement	0.00	0.00
	TOTAL des restes à réaliser	0.00	0.00

RESULTAT CUMULE	Section de Fonctionnement	248 287.82	418 927.12
	Section d'investissement	95 636.56	98 981.14
	TOTAL CUMULE	343 924.38	517 908.26

En l'absence du maire et après délibération le compte administratif 2014 est adopté à l'unanimité.

Le conseil municipal affecte comme suit le résultat 2014 :

- 001 excédent d'investissement reporté : 3 344.58
- 002 excédent de fonctionnement reporté : 170 639.30

09- TRAVAUX ATELIER COMMUNAL :

Monsieur Franck RACLOT rapporte au conseil municipal les options de la commission « URBANISME-VOIRIE-BATIMENT » sur le choix des entreprises sollicitées pour les travaux d'extension du bâtiment existant de l'atelier municipal.

-Structure métallique :	Société WALTEFAUGLE	pour un montant de	9 675.00 € HT
-Electricité :	Entreprise DECOURCIERE	pour un montant de	4 338.00 € HT
-Plomberie :	Entreprise TATON	pour un montant de	2 589.00 € HT
-Maçonnerie :	Entreprise ZORZUT	pour un montant de	8 260.00 € HT
-Placo-carrelage :	Entreprise BENYAMINA	pour un montant de	5 700.00 € HT
-Terrassement-assain	Entreprise CONTEY	pour un montant de	7 308.00 € HT

LEROY D.

ZOBENBULLER Ch.

BAY NOUAILHAT G.

BOGNON C.

ERARD J.

FOLIN H.

Pouvoir à M. Verchère

GODILLOT J-P.

KASAD J.

MARCHE T.

MULIN E.

Pouvoir à M. Vient

RACLOT F.

SIMAO J.

VERCHERE G.

VIENT C.

DIVERS :

Redéfinition commission « Vie au Village » :

Suite à la démission de Madame THIEBAUT, Monsieur Jean-Pierre GODILLOT accepte de prendre la responsabilité de celle-ci.

Carte Avantage Jeune :

Madame le maire présente au Conseil municipal le courrier du Centre Régional d'Information Jeunesse informant des possibilités de délivrer la « Carte Avantage Jeune » aux administrés de moins de trente ans.

Monsieur Cyril VIENT se propose de réfléchir sur les moyens de diffusion de cette information auprès de ce public et donnera lors du conseil municipal du mois de mars le résultat de ses réflexions.

Diagnostic lumineux :

Le règlement européen (245/2009) interdira à compter du 13 avril prochain la pose de lampes à vapeur de mercure pour l'éclairage public. Ces lampes doivent être remplacées par des luminaires routiers en 70 W SHP voire de type LED.

Le SYDED en collaboration avec la CCDBB, propose l'élaboration d'un diagnostic des points lumineux dans chaque commune souhaitant réaliser ce bilan.

La commune étant intéressée à la réalisation de ce diagnostic, le conseil municipal donne pouvoir à Madame le Maire pour signer la convention d'engagement auprès du SYDED.

Syndicat des Eaux de Moncey :

Dans le cadre de la compétence EAU du SIVOM de la Vallée, et suite à la reprise par celui-ci de la gestion des sources de Vieilley, il a été décidé d'élaborer une convention entre la commune et le Syndicat

Cette convention est en cours d'élaboration et sera présentée lors d'un prochain conseil municipal.

Eoliennes :

Suite à la visite éolien du Lomont, la Société Opale Energie rencontrera prochainement le conseil municipal.

